

## SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

**18-12-283**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation: 5 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

### **Présents :**

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### **Absents - excusés :**

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

### **Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

-----  
Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance  
-----

## **SERVICES PUBLICS LOCAUX**

### **ADOPTION DU MODE DE GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la commune font l'objet actuellement de deux délégations de service public arrivant à échéance au 30 juin 2020.

Suite à la loi NOTRe, les compétences eau potable et assainissement seront reprises par La Cali au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La période de 6 mois entre la prise de compétence et l'échéance des contrats étant pour mener à bien une démarche de choix et de mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion du service, il apparaît opportun d'anticiper cette démarche avant le transfert de compétence.

Un rapport relatif au choix et au mode de dévolution des services publics d'eau potable et d'assainissement a été établi afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du mode de gestion qu'il souhaite mettre en place.

Le rapport d'analyse comparative des différents modes de gestion fait apparaître le scénario d'une délégation de service public comme étant le scénario le plus pertinent pour la Ville au regard des critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs suivants: maîtrise du service, qualité/technicité du service, continuité du service, économie du service.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le principe d'un service public comme futur mode de gestion des services d'assainissement collectif, conformément aux dispositions de l'article des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018  
Reçu en préfecture le 20/12/2018  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18\_12\_283-DE

Le déroulement de la procédure se fera dans le respect des règles applicables aux contrats afférents au a) du 2° de l'article 10 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016, qui ont, quelle que soit leur valeur estimée, pour objet une activité relevant du 3° du I de l'article 11 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016.

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 7 décembre 2018 ;

Considérant le rapport préalable relatif au choix et au mode de dévolution des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif, présenté par le Maire en application de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans ledit rapport sont rappelées les caractéristiques essentielles des prestations que doit assurer le délégataire ;

Vu ledit rapport annexé à la présente délibération conformément à l'article L.1411-4 du C.G.C.T. ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-adopte le principe de déléguer d'une part le service public d'eau potable et d'autre part le service public d'assainissement collectif, sous la forme, pour chaque service, d'un contrat d'affermage d'une durée de cinq ans et six mois ;

-approuve, au vu du rapport annexé à la présente délibération, les caractéristiques des prestations que doit assurer le futur délégataire ;

-organise le déroulement de la procédure dans le respect des règles applicables aux contrats afférents au a) du 2° de l'article 10 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016, qui ont, quelle que soit leur valeur estimée, pour objet une activité relevant du 3° du I de l'article 11 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 ;

-autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation  
délégations de service public et à signer tout document nécessaire  
projet.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018  
Reçu en préfecture le 20/12/2018  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18\_12\_283-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le 20/12/2018  
fait à Libourne

Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,  
Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20181211-DELIB18\_12\_283-DE

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-284

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation: 5 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

**Présents :**

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents - excusés :**

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

-----  
Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance  
-----

**SERVICES PUBLICS LOCAUX**

GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - MODIFICATION DU  
RÈGLEMENT INTÉRIEUR - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°18.10.229 EN  
DATE DU 15 OCTOBRE 2018 (ANNEXE 5 DU CONTRAT DE DSP)

-----  
Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le Décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu les articles L 1410 et L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités locales,

Vu les articles L.1411-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 2018-10-227 votée par le Conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain,

Vu le contrat de délégation de service public en date du 20 novembre 2018,

Vu la délibération n°18.10.229 en date du 15 octobre 2018 adoptant le règlement intérieur du parc de stationnement souterrain,

Considérant qu'il appartient à la Ville de délibérer sur les documents relatifs à l'organisation du service, même lorsque la gestion est déléguée,

Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur à la mise en œuvre de la Loi du 21 juin 2018 relative à la réglementation générale de la protection des données (RGPD),

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur précité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 20/12/2018  
Fait à Libourne

Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,  
Pour le Maire,  
\* Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne

## SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-285

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation: 5 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

### Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

-----  
Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance  
-----

### SERVICES PUBLICS LOCAUX

GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2015.06.120 (ANNEXE 4 DU CONTRAT DE DSP)

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le Décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la délibération du 2015-06-120 votée par le Conseil Municipal et fixant les tarifs du parc de stationnement souterrain,

La société EFFIA STATIONNEMENT, délégataire au titre du contrat de délégation de service public en date du 20 novembre 2018, a proposé à La Ville de Libourne, au motif de simplifier la gestion courante, de revoir la grille tarifaire.

Cette nouvelle grille ne change pas les tarifs existants, elle les simplifie et en précise la portée.

15 minutes	0,40€	7 heures	7,50€	<b>Forfait /Abonnement voiture</b>		
30 minutes	0,60€	7 heures 15	7,70€	6 jours		
45 minutes	0,80€	7 heures 30	7,90€	1 mois	52,00€	
1 heure	1,00€	7 heures 45	8,10€	3 mois	138,00€	
1 heure 15	1,40€	8 heures	8,30€	Nuit, WE et jours fériés* – 1 mois	10,50€	
1 heure 30	1,70€	8 heures 15	8,50€	Nuit, WE et jours fériés * – 3 mois	31,50€	
1 heure 45	1,90€	8 heures 30	8,70€	Annuel 7j/7 – 24h/24h	528,00€	
2 heures	2,10€	8 heures 45	8,90€	Nuit, WE et jours fériés * – Annuel	108,00€	
2 heures 15	2,50€	9 heures	9,10€	<b>Forfait /Abonnement Moto</b>		
2 heures 30	2,80€	9 heures 15	9,30€	6 jours	10,50€	
2 heures 45	3,00€	9 heures 30	9,50€	1 mois	27,00€	
3 heures	3,20€	9 heures 45	9,70€	3 mois	68,00€	
3 heures 15	3,60€	10 heures	9,90€	Annuel 7j/7 – 24h/24h	264,00€	
3 heures 30	3,90€	10 heures 15	10,10€	*Horaires nuit 18h30 / 9h WE du Vendredi 18h30 / lundi 9h		
3 heures 45	4,10€	10 heures 30	10,30€			
4 heures	4,30€	10 heures 45	10,50€			
4 heures 15	4,70€	11 heures	10,70€			
4 heures 30	5,00€	11 heures 15	10,90€			
4 heures 45	5,20€	11 heures 30	11,10€			
5 heures	5,40€	11 heures 45	11,30€			
5 heures 15	5,80€	12 heures	11,50€			
5 heures 30	6,00€	24 heures	11,50€			
5 heures 45	6,20€	Par 12h supp	6,00€			
6 heures	6,40€					
6 heures 15	6,80€					
6 heures 30	7,10€					
6 heures 45	7,30€					

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- accepte la grille tarifaire proposée
- dire que la présente délibération annule et remplace la délibération 2015-06-120.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018  
Fait à Libourne

Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,  
Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne



## SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-286

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation: 5 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

### Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

-----  
Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance  
-----

### SERVICES PUBLICS LOCAUX

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - MODIFICATION DES ANNEXES N°4 ET 5

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,  
Vu le Décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,  
Vu les articles L.1411-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 2018-10-227 votée par le Conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain,

Vu le contrat de délégation de service public en date du 20 novembre 2018,  
Vu les annexes 4 et 5 dudit contrat,

Vu les articles L 1411-1 et suivants du CGCT et notamment l'article L1411-6 qui précise que « tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. »,

Considérant que la société EFFIA STATIONNEMENT, délégataire au titre du contrat de délégation de service public en date du 20 novembre 2018, a demandé à La ville de Libourne, au motif de

simplifier la gestion courante, de revoir la grille tarifaire (annexe 4),

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

conformité avec les nouvelles  
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18\_12\_286-DE

Par ailleurs, considérant que la société a dû, pour être en conformité avec les nouvelles réglementations, modifier son règlement intérieur standard qu'il convient de modifier (annexe 5),

Vu la délibération n°18-12-285 votée par le Conseil municipal fixant les tarifs du parc de stationnement souterrain de la ville de Libourne,

Vu la délibération n°18-12-284 votée par le Conseil municipal décidant des modifications du règlement intérieur du parc de stationnement souterrain de la ville de Libourne,

Vu l'absence d'incidence financière,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- modifier la grille tarifaire prévue à l'annexe 4 du contrat de délégation de service public de gestion du parc de stationnement souterrain de la Ville
- remplacer le règlement intérieur prévu à l'annexe 5 du contrat de délégation de service public de gestion du Parc de stationnement souterrain de la Ville
- signer tous les documents y afférents à ces modifications.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 24/12/2018 Fait à Libourne

Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,  
Pour le Maire,  
★ Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne